

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Séance du lundi 26 septembre 2016

Présents : 34

Le vingt-six septembre deux mille seize à 17h06, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Maire,.

Etaient Présents : M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Joseph MULE, Mme Agnès ROSTAGNO, M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, Mme Dominique DUCASSE, M. Yves DRAVETON, Mme Viviane THIRY, Mme Christiane GIORDANO, M. Patrick PEREZ, Mme Delphine QUIN, M. Hervé FABRE, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Evelyne ENGELMANN, M. Denis PERRIER, Mme Sylvie MAHIEU, Mme Jocelyne CAPRILE, Docteur Guy MARGUERITTE, M. Jean-Philippe PASTOR, Docteur Bruno ROURE, Mme Régine AGUILLON, Mme Fabiola CASAGRANDE, Mme Béatrice BROTONS, Maître Sandra KUNTZ, Maître Jérémy VIDAL, Mme Stéphanie CASSAR, Mme Gisèle HAMM-CREVAU, M. Pierre SINISCALCO, M. André GIMENEZ, M. Frédéric BOCCALETTI, M. Jacques JACHETTA, Mme Françoise JULLIEN, M. Gérard NAVARRO, Mme Françoise BERGEOT, M. Erik TAMBURI

Procurations : M. André MERCHEYER à M. Yves DRAVETON, Mme Dominique ANTONINI à M. Hervé FABRE, M. Joël TONELLI à Mme Delphine QUIN, M. Philippe GUINET à Maître Jérémy VIDAL, M. Gil BAISSAT à Mme Régine AGUILLON

Absents :

Excusés :

Secrétaire de Séance : Madame MAHIEU

Clôture de la Séance : 18h09

AFFAIRE N° 1

DELIBERATION N° 14749

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE
DU 18 JUILLET 2016**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

**SIX ABSTENTIONS : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M.
BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN**

DECIDE

D'APPROUVER Ledit compte-rendu

AFFAIRE N° 2

DELIBERATION N° 14750

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.14 ET CE DEPUIS LE 18 JUILLET 2016**

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du compte rendu des décisions présentées ci dessus

AFFAIRE N° 3

DELIBERATION N° 14751

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES
DEPUIS LA SEANCE DU 18 JUILLET 2016**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE DE LA PRESENTATION DE CE
COMPTE RENDU.**

AFFAIRE N° 4

DELIBERATION N° 14752

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION AVEC LA LOI NOTRE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**APRES DEBAT CONTRADICTOIRE LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À
LA MAJORITE DES VOIX**

**SIX CONTRE : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M.
BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN**

DECIDE

D'APPROUVER Les modifications statutaires proposées et le projet de statuts annexé.

AFFAIRE N° 5

DELIBERATION N° 14753

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE -
EXERCICE 2016**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**APRES DEBAT CONTRADICTOIRE LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À
LA MAJORITE DES VOIX**

**SIX CONTRE : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M.
BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN**

DEUX ABSTENTIONS : MME BERGEOT, M. TAMBURI

DECIDE

D'ADOPTER Par chapitre la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2016 du Budget
Principal de la Ville telle que présentée en annexe,

AFFAIRE N° 6

DELIBERATION N° 14754

RAPPORTEUR : M. Hervé FABRE

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU
POTABLE EXERCICE 2015**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau
potable de l'exercice 2015.

AFFAIRE N° 7

DELIBERATION N° 14755

RAPPORTEUR : M. Hervé FABRE

**MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DES PARTS FIXES DE LA FACTURE
D'EAU POTABLE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER le mode de calcul des parts fixes dès la prochaine facture d'eau potable en facturant la redevance abonnement ainsi que la location du compteur au prorata temporis.

DE FIXER le montant de l'abonnement journalier à 0,112 € HT / jour.

DE FIXER le montant de la location du compteur tel que proposé ci dessous :

Diamètre Compteur	Prix HT Journalier en €
DN 15	0,044
DN 20	0,064
DN 25	0,096
DN 32	0,127
DN 40	0,219
DN 50	0,329
DN 65	0,439
DN 80	0,658
DN 100	0,879
DN 150	1,750

AFFAIRE N° 8

DELIBERATION N° 14756

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE A L'INTERSECTION DE LA RD 63 AVEC LE
CHEMIN DE LA PERTUADE (AU PR1+960 DE LA RD 63)
APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
PASSEE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LA COMMUNE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER les termes de la convention de participation financière entre le Département du Var et la Commune concernant l'aménagement du

carrefour giratoire de la Route Départementale 63 (Avenue John F. Kennedy) au PR 1+960 avec le chemin de la Pertuade, ci-annexée.

D'AUTORISER le Maire à signer cette convention et toutes pièces afférentes. Le financement de la part communale sera inscrit au budget communal.

AFFAIRE N° 9

DELIBERATION N° 14757

RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

SIX CONTRE : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M. BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental du Var pour la programmation culturelle 2016 et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

AFFAIRE N° 10

DELIBERATION N° 14758

RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR POUR LE FONCTIONNEMENT 2016 DU POLE ARTS PLASTIQUES DE LA MAISON DU CYGNE - CENTRE D'ART.

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Var une subvention la plus élevée possible au titre des activités du Pôle Arts Plastiques – Maison du Cygne 2016 et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

AFFAIRE N° 11

DELIBERATION N° 14759

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC L'AGENCE DE L'EAU DU CONTRAT DE
L'AIRE TOULONNAISE POUR UNE GESTION DURABLE DES MILIEUX
AQUATIQUES (2016-2018)**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER la participation de la Commune de Six-Fours-Les-Plages au Contrat de l'Aire Toulonnaise pour une gestion durable des Milieux Aquatiques 2016-2018 avec l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse et l'Etat,

DE DIRE que la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée assurera l'animation et le pilotage du contrat,

DE S'ENGAGER

à ce que les opérations inscrites au contrat, dépendant de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité, soient réalisées dans le respect de l'échéancier annoncé,

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer avec l'Agence de l'Eau le Contrat de L'Aire Toulonnaise pour une gestion durable des Milieux Aquatiques (2016-2018) au regard des 15 opérations prises en compte dans le tableau ci-annexé pour un coût prévisionnel total de 900.500,00 € H.T. dont un soutien financier de l'Agence de l'Eau est espéré en aides classiques à hauteur de 443.450,00 € H.T. et en aides bonifiées à hauteur de 163.500,00 € H.T. soit un total de 606.950,00 € H.T. et tous documents nécessaires à sa mise en oeuvre,

DE DIRE

que le coût prévisionnel de ces actions communales sera imputé au budget communal et au budget de la Régie de l'Eau chacun en ce qui le concerne.

AFFAIRE N° 12

DELIBERATION N° 14760

RAPPORTEUR : Mme Régine AGUILLON.

**NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES AU TITRE DE LA REFORME DES
RYTHMES SCOLAIRES - CONVENTIONS DE PARTENARIATS VILLE-
ASSOCIATIONS ET VERSEMENTS DE SUBVENTIONS ANNEE SCOLAIRE 2016-
2017 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°14722**

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

DE CONFIRMER Le désistement de l'association ARTOTAF du dispositif « NAP ».

DE MODIFIER En conséquence la délibération n°14722 en date du 18 juillet 2016.

AFFAIRE N° 13

DELIBERATION N° 14761

RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AZIMUT PROVENCE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'ATTRIBUER Une subvention exceptionnelle de 1 200 euros (mille deux cent euros) à l'association Azimut Provence

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget de la commune 2016

AFFAIRE N° 14

DELIBERATION N° 14762

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SIX FOURS BASKET CLUB

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'ATTRIBUER Une subvention exceptionnelle de 4500 euros (quatre mille cinq cents euros) au Six-Fours Basket Club pour l'acquisition d'un minibus.

DE DIRE Que les crédits seront prévus au budget de la commune 2016.

AFFAIRE N° 15

DELIBERATION N° 14763

RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ.

EFFACEMENT DE LA DETTE DE MADAME NADIA MARIANNE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

**SIX ABSTENTIONS : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M.
BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN**

DECIDE

D'EFFACER La dette locative de Madame MARIANNE qui s'élève à 1 608,75 €
(mille six cent huit euros et soixante quinze cents).

AFFAIRE N° 16

DELIBERATION N° 14764

RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ.

EFFACEMENT DE LA DETTE DE MONSIEUR DIDIER DISSERTI

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

**SIX ABSTENTIONS : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M.
BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN**

DECIDE

D'EFFACER La dette globale de Monsieur DISSERTI qui s'élève à 2 133,42 € (deux
mille cent trente-trois euros et quarante deux cents), constituée comme
suit :
- retard de loyer : 1 993,12 €
- facture cantine : 140,30 €

AFFAIRE N° 17

DELIBERATION N° 14765

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**CONVENTION DE VENTE ET EXPLOITATION GROUPEES DE BOIS PAR
L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

ACCEPTE LA PROPOSITION DE L'ONF,

AUTORISE LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION,

CHARGE LE MAIRE D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES
POUR MENER A BIEN CE PROJET.

AFFAIRE N° 18

DELIBERATION N° 14766

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

MAISON DE LA MER: LOCATION SALLE POLYVALENTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**APRES DEBAT CONTRADICTOIRE LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À
L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**SIX ABSTENTIONS : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M.
BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN**

DECIDE

DE PROPOSER Les tarifs suivants:
Pour les associations Six-Fournaises 150 € par jour de présence.
Pour les associations non Six-Fournaises 300 € par jour de présence;

AFFAIRE N° 19

DELIBERATION N° 14767

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**CONVENTION SFR: STADE ANTOINE BAPTISTE AVENANT N°2 A LA
CONVENTION DU 1er FEVRIER 2003.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

**NEUF ABSTENTIONS : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ,
M. BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN M. NAVARRO, MME
BERGEOT, M. TAMBURI**

DECIDE

D'ADOPTER Les termes de cet avenant.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DE FIXER La redevance à 10 000€, toutes charges incluses.

AFFAIRE N° 20

DELIBERATION N° 14768

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**CONVENTION BIPARTITE AVEC SFR POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS
DE RADIOTELEPHONIE SUR UN PYLONE STADE DU VERGER**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

**NEUF ABSTENTIONS : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ,
M. BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN M. NAVARRO, MME
BERGEOT, M. TAMBURI**

DECIDE

D'APPROUVER Les termes de la convention.

DE FIXER La durée de l'implantation à 6 ans au delà la convention sera reconduite
tacitement pour des périodes successives de trois années sauf résiliation
par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 18 mois avant chaque
échéance.

DE FIXER La redevance annuelle à 10 000 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

AFFAIRE N° 21

DELIBERATION N° 14769

RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ

**"VILLE AMIE DES ENFANTS" SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'UNICEF FRANCE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'UNICEF
France

DE VERSER Une cotisation annuelle de 200 euros à l'UNICEF France.

DE DIRE Que les crédits sont prévus au budget de la commune

AFFAIRE N° 22

DELIBERATION N° 14770

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'ADOPTER Les termes de la convention.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

AFFAIRE N° 23

DELIBERATION N° 14771

RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ.

**RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE
DE SIX-FOURS-les-PLAGES ET VAR HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DU
FOYER LOGEMENT FARAUD**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**APRES DEBAT CONTRADICTOIRE LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À
LA MAJORITE DES VOIX**

**SIX CONTRE : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M.
BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN**

TROIS ABSTENTIONS : M. NAVARRO, MME BERGEOT, M. TAMBURI

DECIDE

D'ACCEPTER Cette résiliation anticipée du bail emphytéotique signée entre la commune et Var Habitat au prix de 2 400 000 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation anticipée du bail emphytéotique moyennant le prix de 2 400 000 € qui sera délivré par l'Office notarial MUGARRA et l'Office notarial MIGNON-GUZMANN.

DE DIRE Que les frais notariés inhérents à l'acte seront à la charge de la Commune.

AFFAIRE N° 24

DELIBERATION N° 14772

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE EN REVISION DU REGLEMENT RELATIF A LA PUBLICITE, AUX ENSEIGNES ET PREENSEIGNES ACTUEL - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

NEUF ABSTENTIONS : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M. BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN, M. NAVARRO, MME BERGEOT, M. TAMBURI

DECIDE de prescrire l'élaboration d'un nouveau Règlement Local de Publicité (RLP) en révision du Règlement relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes actuel.

DECIDE de fixer les objectifs poursuivis suivants:

- Préserver et améliorer le cadre de vie et la qualité paysagère sur le territoire de Six-Fours-les-plages ;
- Protéger l'image du centre-ville par une réflexion sur la place des enseignes ;
- Conserver la qualité paysagère des secteurs protégés (Natura 2000, Sites classés, inscrits etc.) et du littoral en évitant toute introduction outrancière de publicité ;
- Améliorer la qualité des axes structurants du territoire notamment la RD559 (Avenue de la mer qui va prochainement être élargie) et des Zones d'Activités Économiques et Agricoles situées au nord de la commune.

DECIDE de fixer les modalités de la concertation de la façon suivante conformément aux articles L.103-3 et L. 103-4 du code de l'urbanisme avec:

- la mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un registre permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure d'élaboration d'un nouveau RLP en révision du règlement relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes actuel.

- la mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un site internet permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure organisation d'une ou plusieurs réunions publiques.

AFFAIRE N° 25

DELIBERATION N° 14773

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**PROCEDURE DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIE COMMUNALE
RUE DE LA MATERNELLE DES PLAYES CONSTITUANT UNE IMPASSE.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au lancement d'une enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement d'une portion de la rue de la Maternelle des Playes constituant une impasse, en vue de son classement dans le domaine privé de la Commune, conformément aux dispositions des articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière.

AFFAIRE N° 26

DELIBERATION N° 14774

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**DIVISION EN VOLUME SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE
ALLEGRE.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER le plan de division en volume destiné à détacher du domaine public communal la partie de la maison appartenant à Madame Monique SOURY située sur le porche d'accès au hameau Allègre.

D'AUTORISER Le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette division.

AFFAIRE N° 27

DELIBERATION N° 14775

RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ.

**PROJET DE CREATION D'UNE ISSUE DE SECOURS A LA RESIDENCE POUR
PERSONNES AGEES "LELIEVRE" - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE
MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE
D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer la demande d'autorisation pour création d'une issue de secours à la résidence pour personnes âgées « Lelièvre » ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N° 28

DELIBERATION N° 14776

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET REFECTION DE LA CLOTURE A L'ALIGNEMENT DE LA RUE DE GUERIN EN LIMITE DE PARCELLE CADASTREE SECTION AZ N° 1415 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DONNER l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour la construction d'un mur de soutènement et la réfection de la clôture à l'alignement de la rue de Guérin en limite de la parcelle cadastrée section AZ n° 1415 sise 436, rue de Guérin ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N° 29

DELIBERATION N° 14777

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE CREATION D'UNE CAPITAINERIE ET DE LOCAUX ANNEXES AU PORT MEDITERRANEE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE.

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

SIX ABSTENTIONS : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M. BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN,

TROIS CONTRE : M. NAVARRO, MME BERGEOT, M. TAMBURI

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour la création d'une capitainerie, d'équipements sanitaires, de locaux annexes pour les activités portuaires, le stockage de matériel et la collecte des déchets.

AFFAIRE N° 30

DELIBERATION N° 14778

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A DESTINATION D'ATELIER POUR LE
PORT DE LA COUDOULIERE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

De mettre à disposition du budget annexe des ports le local de 42,37 m² à compter de la remise des clés moyennant un loyer mensuel de 400 € net pour une durée de un an.

AFFAIRE N° 31

DELIBERATION N° 14779

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DE LA MER POUR UNE
LAVERIE AUTOMATIQUE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

De mettre à disposition du budget annexe des ports le local de 24,33 m² de la « Maison de la Mer » moyennant un loyer mensuel de 600 € net pour une durée de un an afin d'y exploiter une laverie automatique.

AFFAIRE N° 32

DELIBERATION N° 14780

RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ.

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT
PROVISOIRE DE TYPE 2 SIS 32 RUE DU COLLEGE -**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

- DE FIXER** la durée de la mise à disposition à UN AN à compter du 1^{er} octobre 2016.
DE FIXER le montant du loyer mensuel à 250 euros (deux cent cinquante euros).
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition.

AFFAIRE N° 33

DELIBERATION N° 14781 RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ.

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT
PROVISOIRE DE TYPE 3 SIS 74 RUE REPUBLIQUE-**

Vu l'avis exprimé par les commissions : **HORS COMMISSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

- DE FIXER** la durée de la mise à disposition à UN AN à compter du 1^{er} octobre 2016.
DE FIXER Le montant du loyer mensuel à 270 euros (deux cent soixante dix euros)
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition.

AFFAIRE N° 34

DELIBERATION N° 14782 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**ADHESION DE LA COMMUNE DE : ' LE VAL ' AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL VAROIS DAIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)**

Vu l'avis exprimé par les commissions : **HORS COMMISSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

- D'ADMETTRE** La commune de : « Le Val » au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD), en qualité de commune membre conformément à ses statuts.

AFFAIRE N° 35

DELIBERATION N° 14783

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien

VIALATTE

MISE A LA REFORME DE VEHICULES MUNICIPAUX

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE METTRE A la réforme les véhicules suivants :
RENAULT CTTE TRAFIC - Parc 144
RENAULT CTTE MASTER - Parc 275
TRACTO PELLE - Parc 157

D'AUTORISER Monsieur Le Député-Maire à signer tous les documents qui y sont relatifs

AFFAIRE N° 36

DELIBERATION N° 14784

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien

VIALATTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CREATION D'EMPLOIS

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

SIX ABSTENTIONS : MME HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M. BOCCALETTI, M. JACHETTA, MME JULLIEN,

DECIDE

DE MODIFIER Le tableau des effectifs de la Ville de Six Fours Les Plages, par la création des postes suivants :
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe : 1
Adjoint Technique Territorial de 1ère classe : 1

DE DIRE Que ces emplois seront pourvus conformément à la législation en vigueur.

DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la Ville de Six Fours Les Plages.

AFFAIRE N° 37

DELIBERATION N° 14785

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**REAMENAGEMENT DU HALL D'ACCUEIL DU THEATRE DAUDET - DEMANDE
DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**Monsieur le Maire a proposé de rajouter cette affaire à l'ordre du jour, ce qui a été
accepté par le Conseil Municipal**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE SOLLICITER du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur une participation
financière la plus élevée possible pour les travaux de réaménagement
du hall d'accueil du théâtre Daudet.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation
des objectifs susvisés .

AFFAIRE N° 38

DELIBERATION N° 14786

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**OPERATION DE RESTAURATION DE LA COLLEGIALE SAINT PIERRE AUX
LIENS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PROVENCE
ALPES COTE D'AZUR**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**Monsieur le Maire a proposé de rajouter cette affaire à l'ordre du jour, ce qui a été
accepté par le Conseil Municipal**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE SOLLICITER du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur une participation
financière la plus élevée possible pour les travaux de restauration de la
Collégiale Saint-Pierre aux Liens

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation
des objectifs susvisés.

AFFAIRE N° 39

DELIBERATION N° 14787

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**AMENAGEMENTS PAYSAGERS SUR LES VOIES STRUCTURANTES DE LA
COMMUNE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**Monsieur le Maire a proposé de rajouter cette affaire à l'ordre du jour, ce qui a été
accepté par le Conseil Municipal**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE SOLLICITER du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur une participation
financière la plus élevée possible pour les travaux d'aménagements
paysagers sur les voies structurantes de la commune.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation
des objectifs susvisés.

AFFAIRE N° 40

DELIBERATION N° 14788

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien
VIALATTE

**TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES D'ALIGNEMENT SUR LES VOIES
STRUCTURANTES DE LA COMMUNE - DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**Monsieur le Maire a proposé de rajouter cette affaire à l'ordre du jour, ce qui a été
accepté par le Conseil Municipal**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE SOLLICITER du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur une participation
financière la plus élevée possible pour les travaux de plantation
d'arbres d'alignement sur les voies structurantes de la Commune.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation
des objectifs susvisés.

Erik TAMBURI
Conseiller Municipal

Gérard NAVARRO
Conseiller Municipal

Françoise BERGEOT
Conseillère Municipale

QUESTION ORALE
POUR LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire,

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil Municipal et au Code Général des Collectivités Territoriales, mes colistiers et moi-même vous demandons de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal une question d'intérêt général.

Nous attendons bien sûr que cela ne prenne pas un tour polémique et fasse réellement avancer les choses grâce à un débat utile...

En espérant qu'on puisse encore parler dans ce pays !!!

NOTRE QUESTION CONCERNE LA LAÏCITÉ, LA SANTÉ PUBLIQUE ET LE BIEN ÊTRE DES ANIMAUX : TROIS CHOSES QUI SONT EN REcul DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DANS NOTRE SOCIÉTÉ :

« L'Ordre National des Vétérinaires a recommandé récemment que les abattoirs procèdent à l'étourdissement systematique des animaux afin qu'ils ne souffrent pas atrocement et que les consommateurs ne consomment pas de la viande malsaine d'animaux stressés pleins d'adrénaline, de toxines et autres.

L'association L214 a diffusé récemment - grâce aux télévisions - les images atroces de nombre d'abattoirs qui agissent dans des conditions d'hygiène et de traitement des animaux scandaleux.

Ce sont en majorité ceux qui ne pratiquent pas l'étourdissement systematique, qui mélangent les méthodes d'abattage et parfois les viandes, qui ne sont pas clairs ou impropres.

Dans la liste des abattoirs qui fournissent la commune - que vous avez publiée dans 'Six-Fours Magazine' - il y a justement un établissement pour lequel on relève des manquements.

Afin de se prémunir de toute dérive et dans le cadre d'un juste principe de précaution, pouvez-vous demander aux sociétés de restauration scolaire qui fournissent la ville de n'avoir recours

qu'aux abattoirs qui pratiquent l'étourdissement systematique ? »

Erik TAMBURI – Le 9 septembre 2016

Frédéric Boccaletti

Conseiller municipal de Six-Fours-les-Plages

Conseiller régional de PACA

Monsieur le Maire

Direction générale des services

**QUESTION ORALE
DE FREDERIC BOCCALETTI
POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016**

« Une commune sans migrants »

Monsieur le Maire,

Vous n'êtes pas sans ignorer les dispositions prises par le Ministre de l'Intérieur quant à la répartition des migrants entre diverses villes du territoire et Sa demande de créer 1175 places d'hébergement pour notre région avant fin décembre.

Cette décision unilatérale, qui confine à l'arbitraire, impose aux premiers magistrats des communes concernées des individus dont la présence est majoritairement rejetée par nos concitoyens.

Soucieux de la quiétude de notre ville et de ses habitants, dans le seul dessein de clarifier votre position à cet égard et des mesures que vous seriez éventuellement conduit à adopter, je sollicite votre position sur le texte que je vous sou mets et que je vais vous présenter

Il serait pertinent qu'au-delà des clivages qui nous opposent nous adoptions à ce propos une position commune dans l'intérêt des Six-Fournais.

Considérant que l'accueil de migrants génère un coût financier et social que nos communes, soumises à la baisse des dotations de l'Etat, ne peuvent plus supporter sans augmenter la fiscalité locale ;

Considérant qu'il est impensable de demander aux contribuables locaux déjà durement éprouvés par la crise économique et sociale, de contribuer financièrement à l'accueil de migrants sur le territoire de leur commune,

Considérant que l'installation de camps de migrants situés à proximité des cœurs de ville engendre des tensions graves avec les administrés de nos communes, nuit à l'ordre public, asphyxie l'économie locale, et menace l'exercice des libertés individuelles garanties constitutionnellement,

Considérant que les corridors migratoires qui sont empruntés par des migrants permettent à des djihadistes de pénétrer sur le territoire de la République en vue de commettre des attentats contre nos populations, et qu'il n'est pas exclu que certains soient infiltrés dans les groupes de migrants disséminés dans les centres d'accueil et d'orientation,

Considérant que l'immigration massive nourrit les revendications communautaristes contraires au principe de laïcité, principe que sont tenus de respecter les élus locaux dans la mise en œuvre de leur politique municipale,

Je souhaite connaître votre position sur les 8 propositions indiquées ci-dessous. Eléments qui, si vous le souhaitez, pourraient être votés en conseil municipal.

-1-

La commune de Six-Fours s'engage à s'opposer au plan d'accueil des migrants, consécutif à la mise en œuvre par l'Etat français de l'accord européen de relocalisation prévu par l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

-2-

La commune de Six-Fours s'engage à s'opposer au plan d'accueil de migrants, consécutif au démantèlement de la jungle de Calais ;

-3-

La commune de Six-Fours s'engage à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive et/ou l'accueil de migrants en situation irrégulière ;

-4-

La commune de Six-Fours s'engage à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation (CAO) et/ou à l'extension d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;

-5-

La commune de Six-Fours s'engage à utiliser tous les moyens légaux afin d'obtenir l'évacuation des camps sauvages de migrants ou la cessation de toute emprise irrégulière par des groupes de migrants sur le territoire de la commune,

-6-

La commune de Six-Fours s'engage à utiliser tous les moyens de communication à sa disposition pour faire connaître son opposition à l'accueil de migrants sur leur territoire,

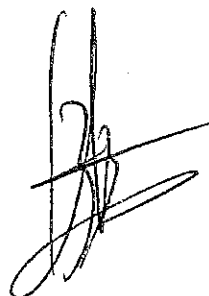
-7-

La commune de Six-Fours organisera une réunion publique d'information à destination des administrés afin de les renseigner sur l'impact des politiques d'accueil des migrants et les raisons objectives qui motivent son opposition à leur accueil.

-8-

Adopté en conseil municipal, ce texte doit être communiqué aux représentants de l'Etat dans l'arrondissement et le département de la commune, au Conseil départemental et au Conseil régional dans lequel la commune a son siège.

Le 19 septembre 2016



Questions orales

- **Monsieur Tamburi a donné lecture de sa question (pièce jointe)**

Monsieur Vialatte a donné réponse

« Monsieur,

En réponse à votre demande, je tiens à vous préciser que je suis moi même soucieux du bien être animal.

Le marché pour les écoles et le centre aéré est un marché de fourniture de repas, la viande fourni doit répondre à la réglementation en matière d'abattage soit avec étourdissement obligatoire.

Toutefois, afin d'obtenir des garanties supplémentaires, je vous propose de passer un avenant avec notre prestataire au marché de restauration scolaire afin que celui-ci s'engage à faire appel à des fournisseurs s'approvisionnant essentiellement auprès d'abattoirs pratiquant l'abattage après étourdissement.

Dans cet avenant pris d'un commun accord avec notre prestataire, un contrôle de l'étiquetage de la viande lui sera demandé afin de vérifier que l'abattoir fournisseur ne pratique pas l'abattage rituel.

En cas de mixité de procédé abattage, il sera demandé au prestataire de mettre tout en oeuvre afin de s'assurer du respect de l'abattage conventionnel.

Le prestataire devra de même cesser de se fournir auprès d'un abattoir condamné pour une affaire de non respect des règles en la matière.

Cet engagement du prestataire et ces différents contrôles mis en place permettront de s'assurer du respect par le fournisseur de la réglementation dans ce domaine. »

- **Monsieur Boccaletti a donné lecture de sa question (pièce jointe)**

Monsieur Vialatte a donné réponse

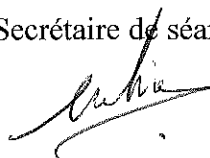
-Aucune subvention municipale ne sera octroyée aux associations qui aident les migrants en situation irrégulière

-Interrogé par le préfet à ce sujet, il a expliqué que la commune de Six-Fours-Les-Plages avait déjà apporté sa contribution, Six-Fours-Les-Plages est l'une des communes de l'agglomération toulonnaise a avoir aménagé une zone d'accueil pour les gens du voyage et il n'irait pas au delà.

- Indique qu'il ne s'oppose pas à la venue des chrétiens d'orient en précisant que des familles sont déjà présentes sur la commune, ce que n'autoriserait pas la position prônée par M. Boccaletti.
M. Boccaletti conteste ce raisonnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h09

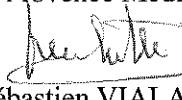
Le Secrétaire de séance



Madame MAHIEU



Le Député-Maire,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée



Jean-Sébastien VIALATTE

